

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

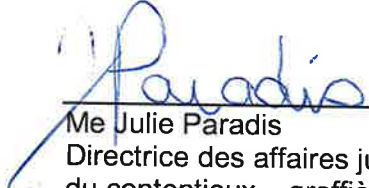
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 novembre 2022 à l'hôtel de ville, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le règlement numéro 529 relatif au zonage – Règlement numéro 529-27, afin de procéder à la modification des dispositions concernant principalement des grilles de spécifications du secteur ouest ainsi que des normes sur les spas et les bande d'irrigation;
- Règlement modifiant le règlement numéro 531 relatif à la construction – Règlement numéro 531-4, afin de procéder à la modification du nombre autorisé de matériaux pour la toiture.

Veillez noter que ces règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 16 janvier 2023, et qu'ils entrent en force et en vigueur conformément à la loi.

Prenez avis que ces règlements pourront être consultés aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique pendant les heures normales de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://st-zotique.com/affaires-juridiques-tresorerie/#reglements-municipaux>.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 24^e jour du mois de janvier 2023.


Me Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur des règlements numéro 529-27 et 531-4 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal, en date du 24 janvier 2023 et en publiant une copie de tel avis dans l'édition du 25 janvier 2023 du journal Le Saint-François.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 24^e jour du mois de janvier 2023.


Me Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe